R.P. BECHARD, S.J.
1673 PARC LAFONTAINE,
MONTREAL, P.Q.

Vie Indienne

Organe des Indiens d'expression française

VOL. 2 — No 24 | 8844 est, Notre-Dame — MONTRÉAL. | DÉCEMBRE 1964

Joyeux Noël

et

Sainte Année

Vie Indienne

Fondée en 1956
Publiée quatre fois par an par les
Missionnaires Oblats de Marie Immaculée

Commission Oblate des Œuvres Indiennes et Esquimaudes

Abonnement $1.00

Pour toute correspondance concernant VIE INDIENNE
adressez-vous à

VIE INDIENNE
Procure des Missions oblates,
8844 Est, Notre-Dame Montréal - 5, P. Q.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
ministère des Postes, Ottawa.

Mère ojibway et son enfant. *Laura Van Vetchen Davis:*

Cartes de Noël pour aider les Indiens du Canada.

Le Centre des Indiens du Canada, à Toronto, qui a ouvert ses portes, il y a à peine un an, s'occupe particulièrement d'aider les Indiens à s'adapter de la vie rurale à la vie urbaine. Il prodigue conseils, renseignements et orientation aux Indiens qui désirent, hors des réserves, s'adapter à la vie canadienne en général. Au cours de la première année d'existence, ce Centre a donné gratuitement ses services à 6,083 Indiens.

Mme R.D. Jennings est la présidente du Centre des Indiens du Canada, situé à 603, rue Church, Toronto 5. Les autres membres du conseil exécutif sont M. James Turner, vice-président; M. Basil Johnston, vice-président; Mme J.D. Eaton, vice-présidente; M. Peter A. Hertzberg, trésorier; et M. K.L.M. Carter, trésorier honoraire. M. James McGuire est l'administrateur du Centre.

A l'occasion de Noël, le Centre met en vente des cartes de souhaits à raison de 10 pour un dollar, afin de prélever les fonds nécessaires à son œuvre d'aide aux Indiens.

Ces cartes sont l'œuvre d'un artiste canadien, Laura Van Vetchen Davis. Elles représentent une mère indienne ojibway et son enfant, dans les tons de brun-gris, sur riche papier épais. Les cartes sont imprimées au Canada.

Le premier récit canadien de la Nativité
JESOUS AHOTONIA

Noël approche, et le jésuite Jean de Brébeuf se demande comment raconter la Nativité aux Hurons qu'il évangélise, en des termes qu'ils puissent comprendre. On est en 1641, et sauf pour un séjour de quatre ans en France, le missionnaire vit chez les Hurons de la baie Georgienne depuis 1626. Il a appris leur langue et traduit le Notre Père dans cet idiome, mais le récit de la naissance de l'Enfant-Dieu se révèle plus difficile. Il exige d'être adapté à leurs mœurs.

Le père de Brébeuf, que ses ouailles appellent dans leur langue "Echom", vit au village d'Ihonitara. Il y habite, comme les Indiens eux-mêmes, une cabane d'écorce de cèdre et dort dans un lit de branchages recouvert de peaux d'animaux sauvages. Comme les Hurons, il se nourrit surtout de gibiers que les chasseurs ont pu rapporter de leurs expéditions. L'étable de Bethléem, les bergers paissant leurs troupeaux, les mages d'Orient, tous ces éléments traditionnels du récit évangélique sont donc incompréhensibles aux habitants d'un Nouveau Monde encore vierge et inculte.

Le missionnaire trouve une solution: il racontera aux Indiens la naissance du Sauveur comme s'il était l'un des leurs. Les bergers deviendront des chasseurs, l'Enfant-Jésus sera enveloppé non de langes de lin mais de peaux de lièvres, et reposera non dans une mangeoire à bestiaux mais dans une cabane d'écorce; enfin, trois chefs indiens remplaceront les rois mages et lui apporteront, au lieu de cadeaux de myrrhe et d'encens, des pelleteries.

Ce récit, mis en vers, formera le premier chant de Noël canadien, **JESOUS AHOTONIA.** Il deviendra vite si populaire parmi les aborigènes que, dès l'année suivante, le père de Brébeuf pourra écrire à ses supérieurs:

"Les Hurons montrent une dévotion particulière pour la nuit de Noël. Ils ont bâti ici une petite chapelle en branches de cèdre et de sapin, qui symbolise pour eux l'étable de Bethléem. Même ceux qui se trouvaient ce jour-là à plus de deux journées de marche du village et n'auraient pu y revenir à temps se sont réunis en forêt pour chanter des hymnes en l'honneur du Divin Enfant."

Huit ans plus tard, les Iroquois attaquaient et détruisaient la Huronie et faisaient périr sur le bûcher le père de Brébeuf et son compagnon, le père Gabriel Lalement. Mais le Noël indien du père de Brébeuf ne disparut pas avec lui. Les survivants de la nation huronne allèrent se réfugier à Lorette, près de Québec, et c'est là qu'un siècle après, un autre jésuite, le père Villeneuve, les entendit chanter cet air dont ils avaient gardé mémoire et en consigna aussitôt les paroles par écrit.

Nouveau Provincial

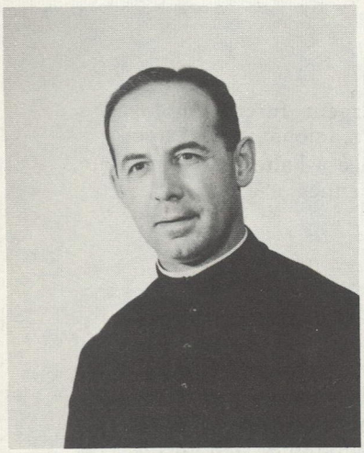

Par décret du T.R.P. Léo Deschâtelets, O.M.I. Supérieur Général des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, le R.P. Marcel Mongeau, O.M.I. succède au R.P. Jules Leguerrier, O.M.I. récemment nommé Vicaire Apostolique de la Baie James. Ses Conseillers seront: R.P. R. Charland, O.M.I. de Central Patricia et le R.P. B. Deslauriers, O.M.I. de Blanc-Sablon.

Depuis plus de douze ans le R.P. Mongeau est Econome et Procureur de S.E. Mgr L. Scheffer, O.M.I., Vicaire Apostolique du Labrador; il connaît donc la situation et les besoins des missionnaires. Récemment il avait l'avantage de visiter toutes les missions du Vicariat de la Baie James.

Le R.P. M. Mongeau, O.M.I. appartient à une famille remarquable dans l'Eglise. Son frère aîné, Son Exc. Mgr Gérard Mongeau, O.M.I. est Evêque missionnaire aux Philippines; trois de ses sœurs appartiennent à la Congrégation des Sœurs des Saints Noms de Jésus et Marie; la Rév. Mère Hélène-Augustine, Maîtresse des Novices, la Rév. Sœur Marie-Gérardo, Supérieure à l'Académie Bonsecours, et la Rév. Mère Madeleine-Françoise, de l'école normale de Valleyfield; son frère M. Fernand Mongeau et ses deux sœurs Mme V. Larsen et Mme M. Lauzon vivent à Montréal.

Après ses études primaires chez les Frères des Ecoles Chrétiennes aux écoles St-Jean-Baptiste-de-la-Salle et Chomedy de Maisonneuve, il a poursuivi ses études classiques au Juniorat du Sacré-Cœur à Ottawa. Il fut ordonné prêtre en 1945 et sa première obédience le conduisait au Centre Catholique de l'Université d'Ottawa où il travailla pendant six ans.

Il gardera sa tâche de Procureur des missions esquimaudes, indiennes et blanches du Vicariat du Labrador et nous sommes certains que les amis des missions redoubleront leur généreuse collaboration.

La Province St-François-Xavier compte soixante-seize religieux oblats qui se dévouent auprès de 3,000 indiens et plus de 30,000 blancs. Le Supérieur d'une telle région devra parcourir de longues distances pour la visite de ses missionnaires; le territoire à couvrir représente presqu'un grand rectangle de 2,000 milles, est-ouest, et 140 milles nord-sud! La résidence à Montréal du R.P. M. Mongeau, O.M.I. est la Procure des Missions, 8844 est, rue Notre-Dame, Montréal 5.

Une Indienne est choisie "Mère canadienne de l'année"

OTTAWA — Une Indienne mère de 12 enfants, a reçu le titre de "Mère canadienne de l'année" pour 1964, dans un concours national.

Il s'agit de Mme Mildred Gottfriedson, épouse d'un conseiller de la tribu indienne de Kamloops, qui a été choisie la semaine dernière comme Mère de l'année en Colombie-Britannique. Sa famille compte 12 enfants et un enfant adoptif.

Actuellement, sa maison tient lieu de foyer nourricier pour cinq autres petits, et, elle en a déjà gardé 10 à la fois. Grâce à ses efforts en tant que directrice du Club Mika Nika, une organisation fondée par le groupe des Femmes Universitaires pour faciliter l'intégration des Indiens dans les milieux sociaux, Mme Gottfriedson a collaboré à trouver des emplois à une quinzaine d'étudiantes indiennes, et à six jeunes gens.

La "Mère de l'année" a été choisie parmi quelque 300 candidats dans ce concours national organisé par l'Association des Fleuristes qui envoie des commandes par messages télégraphiques.

Discussions suspendues sur les Esquimaux du Québec:

Entre Ottawa et Québec, les négociations relatives au transfert de l'administration des Affaires esquimaudes sont au point mort, depuis la fin de septembre.

Voilà ce qu'a révélé aux Communes le ministre du Nord canadien, M. Laing, en réponse à une question de M. Gilles Grégoire, de Lapointe.

Il n'y a pas eu de discussions ces dernières semaines, a dit le ministre, et je crois bien qu'il n'y en aura pas avant plusieurs semaines encore.

Cette réponse ne le satisfaisant pas, M. Grégoire a demandé au Premier Ministre, M. Pearson, d'user de ses talents de diplomate et de négociateur pour hâter les choses.

"Que le député ne s'impatiente pas, a rétorqué M. Pearson, je suis assuré que les négociations reprendront et qu'on en arrivera à une solution.

SÉGRÉGATION RACIALE

Sault-Ste-Marie, Ontario. — Le procureur général de l'Ontario, M. Arthur Wishart, a promis d'étudier un cas de présumée ségrégation qui aurait été exercée contre des Indiens qui participaient à la conférence annuelle du Conseil national des Indiens.

A l'occasion d'un banquet offert aux Indiens par le gouvernement ontarien, M. Wishart s'est dit désolé "d'un malheureux incident" qui s'est produit au Sault-Ste-Marie. Au cours de cet incident, les bagages d'une trentaine d'Indiens ont été sortis des chambres d'un motel et on a demandé aux visiteurs de s'en aller.

Les Indiens ont accusé la direction du motel de s'être livrée à la ségrégation raciale. Le propriétaire a protesté de sa bonne foi.

Quelques heures plus tard, les Indiens réunis en conférence à la réserve Garden River avaient appris que leurs bagages, demeurés au motel Pine Grove près de la route transcanadienne, avaient été sortis des chambres et laissés sans surveillance sur le trottoir.

M. Wishart a donné aux Indiens l'assurance qu'il ira aux renseignements et décidera ensuite ce qu'il convient de faire.

Les réserves indiennes faut-il les adapter ou les supprimer?

par J.P. **Mulvihill**, o.m.i.

L'établissement des "réserves indiennes" au Canada remonte au XVIIe siècle, alors que les premiers échanges de territoires avaient lieu entre Indiens et Européens. Au début il s'agissait d'une concession des Indiens en faveur des nouveaux Canadiens.

Ces échanges et ces lotissements se sont poursuivis à travers les temps, au moyen de traités et de pactes, jusqu'à nos jours, pour aboutir au système actuel des réserves: on compte actuellement au Canada 2,000 lots réservés aux Indiens, totalisant une superficie de 6,000,000 d'acres.

Ces réserves varient de quelques acres, par exemple aux embouchures de rivières riches en saumons, jusqu'aux immenses régions des prairies exploitées par les Gens du Sang ou les Pieds Noirs. Les conditions de vie d'un village de pêcheurs peuvent différer grandement de celles d'une ferme d'élevage, mais ils ont un point de commun pour l'Indien: *c'est son chez-lui.* C'est un endroit où il se sent tranquille et épanoui. A l'instant où il pénètre sur sa réserve, il a conscience d'échapper à une terre étrangère où il n'est guère apprécié et où il forme une minorité.

SÉGRÉGATION VOLONTAIRE

En un sens la réserve est zone de ségrégation, mais c'est une ségrégation volontaire, à laquelle l'Indien peut échapper toutes les fois qu'il le désire. C'est une ségrégation que ses pères ont réclamée, comme une protection contre la cupidité et l'exploitation de leurs nouveaux voisins, les Européens.

Les anciens Indiens ont réclamé les réserves pour se protéger; ils voulaient sauvegarder quelques-uns de leurs droits avant que le "progrès" leur ait tout enlevé. Et ce sentiment est demeuré vivace car ils craignent encore que les Blancs ne les privent de leurs droits de réserve.

Ils vivent à part, bien sûr, parce qu'ils le veulent bien, mais il faut remédier aux conditions de vie anormale qu'on trouve sur les réserves. Les questions se présentent en grand nombre: Que faut-il faire? Qui doit le faire? Les Indiens accepteront-ils?

Le temps viendra sans doute où ils voudront s'affranchir de cette ségrégation. Autrefois ils ont demandé et obtenu la prohibition de toute liqueur alcoolique, dans le but de se défendre. Cette prohibition est maintenant levée, à la demande des Indiens: voudront-ils maintenant supprimer la ségrégation proprement dite?

HÉSITATIONS DES GOUVERNANTS

Les chefs politiques canadiens s'inquiètent de la ségrégation des réserves indiennes, parce que de graves principes de démocratie sont en jeu. Ils s'intéressent également au vote des Indiens, de manière bienveillante pour sûr, à cause des 18 sièges en jeu.

Un comité parlementaire, l'an dernier, a proposé d'apporter de légers changements à l'usage et au développement des réserves indiennes. A la prochaine session le Parlement pourrait voter des amendements considérables à "L'Acte des Indiens": déjà beaucoup de temps et d'argent furent employés à recueillir des faits et des opinions sur le sujet.

Les législateurs font face à l'alternative suivante vis à vis les réserves indiennes:

> Ils pourraient amener la fermeture des réserves par un travail d'érosion: par exemple en favorisant la propriété familiale, en donnant à la réserve un statut municipal, en encourageant l'établissement rural ou urbain des habitants. De façon générale en incitant les Indiens à une vie individuelle plutôt que communautaire.

> Ils pourraient aussi assurer la survie des réserves en facilitant les contacts des Indiens avec leurs voisins blancs. Dans ce cas, ils devraient assurer la formation intégrale des Indiens jusqu'à ce qu'ils atteignent le niveau des autres Canadiens en tous domaines.

Voici donc l'alternative: si le Gouvernement choisit le premier programme, il affrontera une opposition très vive de la part des Indiens: ceux-ci n'ont pas la même attitude que nous vis-à-vis le sol. Traditionnellement l'Indien juge que la terre appartient à tout le monde, ou plutôt que c'est lui qui appartient au sol natal.

La propriété du sol n'a pas d'abord pour but d'assurer un moyen de subsistance, mais de donner un chez-soi à la tribu, et c'est à ce titre que les Indiens l'ont défendue. Diviser la terre en petits lopins n'a pas de sens pour eux: c'est perdre le sens de l'appartenance à telle ou telle partie du sol canadien.

Les lois n'arriveront pas à changer l'esprit tribal en esprit individualiste; elles n'amèneront pas de changement social par de simples concessions de lots personnels sur les réserves. Et le grand désir de l'Indien de conserver son identité tribale explique son opposition à tout changement.

Un individu isolé peut et doit changer, mais non le groupe en tant que tel: il résistera à toute pression qui voudra le faire moins indien.

L'acceptation d'une nouvelle culture se fait au niveau de l'individu et non de la tribu, et c'est par là qu'il faut commencer pour arriver à l'intégration de l'Indien. Ce changement s'opérera tout seul, par l'acceptation de nouvelles habitudes familiales et par le rejet des comportements anciens; et ce choix devra être libre, non commandé par des lois. Chacun veut garder le privilège de diriger librement sa vie et aucune pression ne saurait lui faire accepter des changements.

Il apportera spontanément les légers ajustements quotidiens, parfois même avec l'aide extérieure, mais aucune législation, encore une fois, ne saurait prétendre changer la personnalité de l'indien. Et nous rencontrerons une opposition très ferme, semble-t-il, si nous attaquons le principe de base de la réserve indienne.

Et pourtant, il reste un rayon d'espoir.

ENGOUEMENT POUR LES ÉCOLES

Jusqu'à ces dernières années, l'enseignement des écoles venait en contradiction directe, fort souvent, avec les affirmations des aînés, sur la réserve. En conséquence l'école n'était guère populaire et il soufflait un vent de pessimisme concernant l'éducation des Indiens.

Puis tout à coup, sans raison apparente, ou pour des raisons connues seulement du milieu indien, cette attitude changea du tout au tout, en moins de dix ans. Et un immense pas en avant s'est fait dans le domaine de l'éducation.

Pourquoi n'en serait-il pas de même dans l'attitude des Indiens au sujet de la vie des réserves, dans la prochaine décade?

LES GRANDS PROBLÈMES DES RÉSERVES

Si le Gouvernement choisissait la seconde proposition, qui nous semble la plus clairvoyante, il tenterait d'élever les conditions de vie de la réserve jusqu'aux conditions des milieux blancs, au point de vue économique et social.

Alors se pose la question: cette évolution sociale peut-elle être guidée et accélérée par des pressions extérieures? Ici encore il faut répondre "non".

Quelques conditions défavorables doivent être changées au plus vite, pour remonter le courant de pessimisme qui abat les jeunes: ils ne veulent pas du tout vivre comme leurs aînés. Les sociologues affirment que la vie désœuvrée, la paresse et le désordre qui règnent en tant de réserves ne sont pas imputables aux Indiens, mais au sentiment de frustration qu'ils éprouvent, en tant que groupe minoritaire à faible standard social.

Le jeune Indien veut échapper à l'ennui mortel qui règne en sa réserve: sans doute il s'y trouve en sécurité et à l'aise, mais il s'y ennuie royalement. Et les jeunes s'évadent, ils cherchent une soupape en milieu étranger, presque toujours dans les tavernes et les cinémas. Ce sont là d'ailleurs les "centres culturels" de tout rural ou de tout isolé qui vient faire un tour en ville.

PAR OU COMMENCER?

Tous sont d'accord sur le point que la vie des réserves est médiocre et doit changer; mais par où commencer?

Si l'on accepte qu'aucun progrès durable ne peut survenir sans une vigoureuse direction de l'intérieur, et qu'aucune pression extérieure ne fera bouger les Indiens, il faut commencer par *trouver et former des chefs* dans le milieu lui-même des réserves.

Le premier pas, donc, sera de former des chefs parmi les jeunes, au moyen des clubs scolaires, des cours de personnalité, des études sur l'histoire des Indiens, etc. S'ils sont plus instruits que leurs parents, les jeunes Indiens pourront graduellement prendre en main l'administration des Affaires indiennes. Ils voudront faire de leur réserve un chez-soi attrayant et prendront les moyens d'y parvenir.

L'Indien veut prendre en main ses affaires, c'est un principe même de la vie en société, mais il hésite par manque d'habitude, par peur des erreurs et du ridicule. Il importe donc d'entraîner les chefs indiens et de les encourager dans leurs premiers efforts vers le progrès.

L'INDIEN, À L'HEURE DU CHOIX

Le second pas, pour les jeunes chefs indiens, consistera à chercher ce que les Indiens désirent puis à vouloir le réaliser. Ils doivent se poser eux-mêmes cette question.

On s'est trop occupé, dans le passé, des mémoires écrits par des hommes de loi salariés, des rapports de diverses sociétés intéressées à promouvoir telle ou telle bonne cause, ou même aux déclarations de politiciens soucieux de "rendre l'Indien comme nous autres!".

Ces solutions, souvent fort disparates, peuvent bien ne pas convenir du tout aux Indiens. Aucun étranger ne peut prétendre comprendre la mentalité de l'Indien sur sa réserve: quels sont ses sentiments profonds, et ses rêves d'avenir?

Les jeunes chefs sauront déceler les défauts d'orientation des programmes officiels; ils indiqueront au Gouvernement les grandes lignes des développements économiques et s'en feront les avocats auprès de leur peuple, en soulignant les avantages qu'en retirera la vie de la réserve.

Il revient aux Indiens, et à eux seuls, de prendre ces décisions de base qui orientent leur destinée.

LES MILLE FACETTES DE LA VIE

La troisième étape dépendra, naturellement, de la façon dont les deux autres auront été franchies. Le programme concret de chaque réserve devra être élaboré en tenant compte de la situation géographique et des besoins locaux. Il faudra créer de nouvelles professions, de sorte que le niveau de vie de chaque réserve soit sensiblement égal à celui des Blancs de la même région.

Il est évident que toutes les réserves du Canada ne sauraient arriver au même niveau de vie, c'est impossible. Pour cette raison, il serait à souhaiter que les Gouvernements provinciaux prennent graduellement une part plus directe au développement des réserves. Ils sont en effet plus au courant des problèmes locaux et pourraient par exemple donner un statut municipal aux réserves sans empiéter sur les droits traditionnels des Indiens.

Pour conclure, je dirais ceci: en dépit de tout l'argent que les divers Gouvernements pourraient y mettre, et malgré les opinions fort diverses et souvent contradictoires des "experts", le grand vent du changement ne peut souffler que d'un côté: et c'est celui des Indiens eux-mêmes, qui doivent se donner des chefs clairvoyants et dynamiques.

Conférence fédérale-provinciale

A l'ouverture de la conférence fédérale-provinciale à Ottawa sur les Affaires indiennes, M. Emilien Lafrance, ministre québécois de la Famille et du Bien-être social et chef de la délégation québécoise à cette conférence, a déclaré que le Québec "est prêt à étendre tous ses services à la population indienne de son territoire sur la même base et selon les mêmes critères que pour le reste de la population de la province."

Deux conditions, selon M. Lafrance, doivent être remplies pour atteindre ce but. Il a dit que la province "doit d'abord acquérir une connaissance préalable suffisante du milieu indien par un inventaire complet de la situation des Indiens."

La deuxième condition de succès énoncée par le chef de la délégation québécoise est que "les Indiens eux-mêmes soient consultés et acceptent de participer à chacune des étapes de l'extension des services provinciaux."

La conférence férérale-provinciale sur les Affaires indiennes, qui a débuté le 29 octobre, a pour but, de noter M. Lafrance, d'entreprendre le transfert aux provinces," non pas de la juridiction constitutionnelle mais de l'initiative et de la responsabilité qui ont été jusqu'à présent exercées dans ce domaine par le gouvernement central."

Au sujet de la consultation des Indiens, M. Emilien Lafrance a proposé la création à l'échelle de la province d'un conseil consultatif "composé exclusivement d'Indiens." Celui-ci pourrait se prononcer sur les questions qui lui seraient soumises et faire des recommandations aux autorités.

Intégration

Le chef de la délégation québécoise a également suggéré la formation dans chaque province de comités de coordination groupant des hauts fonctionnaires. Ces comités selon M. Lafrance, relèveraient directement de leurs gouvernements provinciaux.

Le ministre québécois de la famille et du bien-être social a affirmé par ailleurs que l'intégration des Indiens à la société canadienne "doit se faire indépendamment et, si nécessaire, différemment d'une province à l'autre".

"Par conséquent, a-t-il ajouté, précisant que le gouvernement québécois attache "une grande importance" à cet aspect de la question, les ententes à intervenir devront se faire province par province".

M. Lafrance a dit aussi qu'il "est essentiel que l'extension des services provinciaux aux Indiens soit considérée "dans son ensemble, et non pas service par service".

"Le Québec, a-t-il déclaré, insiste pour qu'un ordre de priorité soit établi entre les différents services et que la première entente entre le gouvernement fédéral et le Québec porte précisément sur cet ordre de priorité ainsi que sur un calendrier fixant sa mise en vigueur".

Au sujet de l'intégration des écoles indiennes fédérales dans le système d'éducation provincial, M. Lafrance a formulé le point du Québec qui est que cette intégration devra éventuellement devenir complète. "L'administration de ces écoles, a-t-il dit, de même que la propriété des bâtisses et de l'équipement devront, selon des modalités à établir, être transférées aux autorités locales ou provinciales".

Commission royale

La commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, qui a déjà fort à faire avec les mésententes entre Canadiens de langue anglaise et langue française, ajoutera à son enquête deux autres sujets: les problèmes culturels des 200,000 Indiens et des 12,000 Esquimaux du Canada.

Les membres de la Commission ont annoncé le 11 septembre dernier qu'ils assembleront et analyseront les données existantes portant sur l'éducation, les langues, les attitudes et la vie culturelle des "premiers" Canadiens.

Une attention spéciale sera apportée aux 2,500 Esquimaux du Nord du Québec qui font actuellement l'objet d'un conflit de juridiction entre les gouvernements de Québec et d'Ottawa.

Les commissaires Jean-Louis Gagnon et Frank R. Scott, de Montréal, ont parcouru dernièrement l'est de l'Arctique et le Nord du Québec. Partis d'Ottawa le 5 septembre, ils se sont rendus à Frobisher Bay, Pangnirtung et Cap Dorset dans l'est de l'Arctique. Ils ont fait un arrêt à Fort Chimo, le centre administratif non officiel du Nouveau - Québec et sont retournés à Ottawa. D'autres voyages seront organisés plus tard.

La commission Laurendeau-Dunton a précisé que c'est à la demande du public qu'elle a décidé d'élargir le champ de son enquête.

Au cours des réunions tenues dans 23 villes, le printemps dernier, plusieurs chefs indiens ainsi que plusieurs personnes de race blanche ont soutenu que les "premiers" Canadiens font face à des problèmes culturels et sociaux beaucoup plus graves que ceux de tout autre groupe minoritaire, mais ils ont été ignorés jusqu'ici.

Nouvelle organisation indienne

Le modèle bien connu Kahn-Téneta Horn de Caughnawaga, Qué. et le chef odjibwe, Richard Pine, de la réserve de Garden River demandent au gouvernement d'appuyer une nouvelle organisation indienne.

Mlle Horn et le chef Pine perdirent leurs sièges au Conseil National Indien du Canada, en juillet dernier. Ils affirment évidemment ne pas être satisfaits de l'administration du N.I.C.

M. Pine affirme que lui-même et Mlle Horn ont rencontré M. Robert Battle, directeur des Affaires Indiennes et M. René Tremblay, ministre de la Citoyenneté et de l'Emigration. Tous deux se sont dit prêts à collaborer avec une nouvelle organisation qui serait bien structurée.

M. Pine et Mlle Horn affirment qu'un nouvel organisme est nécessaire pour permettre aux Indiens de faire connaître leurs véritables problèmes.

Conseiller juridique

Tout Indien ou Métis qui doit comparaître devant les tribunaux d'Edmonton, peut maintenant compter sur l'aide d'un interprète et conseiller de langue indienne.

Le "Canadian Native Friendship Center" d'Edmonton vient de nommer M. Frank Paul à cette fonction. M. Paul, un Indien cri, était membre du bureau de direction du centre depuis sa fondation en 1962. Sa nouvelle fonction l'amène à prêter assistance aux Indiens et aux Métis qui ont des démêlés avec la justice: il doit les initier aux procédures de la cour, les mettre au courant des divers organismes susceptibles de les aider tels que la société John Howard, les Alcooliques Anonymes, les Services du Bien-Etre social, etc.

La nomination de M. Paul a été faite après consultation des fonctionnaires du département du procureur général, des officiers de la police et des magistrats de la Cour et répond à un besoin qui devenait chaque jour plus urgent.

à la file indienne

UN CENTRE D'ACCUEIL INDIEN ENGAGE UN TRAVAILLEUR SOCIAL

La "Junior League" de Winnipeg a voté le mois dernier un montant de $4,000. qui sera octroyé au Centre Indien et Métis de cette ville. L'argent servira à payer le salaire d'un travailleur social auprès de la Cour pour une année. Ce travailleur social s'occupera des besoins des différentes personnes d'origine indienne et métisse qui devront comparaître en Cour.

NE VENDEZ PAS LES RÉSERVES

La vente de n'importe quelle réserve devrait être défendue, déclarait récemment le ministre des Affaires du Nord, M. Arthur Laing. Il s'adressait au Club Kiwanis de Vancouver et déclara que les réserves à l'intérieur des villes ont une très grande valeur et qu'elles sont regardées avidement par certains. "Elles devraient être développées mais seulement sur la base de loyers à long terme, dont les revenus serviraient à l'amélioration matérielle des Indiens, déclara-t-il. Quelques provinces sont pressées d'obtenir l'autorité en matière indienne et esquimaude à l'intérieur de leurs frontières. Plusieurs services pourraient être probablement offerts de façon plus adéquate au niveau provincial, mais les normes ainsi que l'autorité finale doivent demeurées une responsabilité fédérale, déclara M. Laing.

DÉCOUVERTE À LA RIVIÈRE CANARD

Le squelette humain trouvé au début du mois d'août par Marcel Beneteau, 12 ans, et Roger Garant, 13 ans, a été identifié par M. Alan Douglas, conservateur du Musée Hiram Walker comme étant "définitivement préhistorique". M. Douglas a déclaré que le squelette trouvé sur les rives de la rivière Canard était celui d'une Indienne agée de 30 ans. Il croit que le squelette appartient à la période archaïque 5.000 à 500 ans avant J.-C. alors que la pratique de l'inhumation pliée a commencé et alors que des groupes épars parcouraient les régions des Grands Lacs à la recherche de nourriture. Le squelette a été trouvé dans la position pliée, reposant sur le côté gauche, avec les genoux repliés sous le menton, une des plus anciennes méthodes d'ensevelissement.

L'excellente condition de la dentition, usée à force de déchirer la viande et de croquer des corps durs, signifie que c'est un squelette d'indien et l'épaisseur du crâne et ses sinuosités montrent qu'il s'agissait d'une femme d'intelligence moyenne.

LE WAPITI

Avec *Le Wapiti* Monique Corriveau inaugure la collection "Plein feu".

Le Wapiti se situe dans un cadre emprunté à l'histoire de la Nouvelle-France autant qu'à la fiction. Le roman raconte l'histoire d'un jeune blanc que le hasard conduit au pays des Seskanous, une tribu indienne imaginaire, mais tous les détails concernant la vie des Indiens sont véridiques, puisés en grande partie dans les Relations des Jésuites. *Le Wapiti* devient vite un fils de la forêt, il appartient vraiment à la tribu des Seskanous dont il respecte le courage et la liberté, mais il ne peut oublier qu'il est avant tout français. Il courra de grands risques pour la Nouvelle-France qui le rejetait et le traitait en exilé.

Ce livre intéressera même les adultes par l'ampleur du récit, la richesse de la documentation et une connaissance précise des mœurs françaises et indiennes de jadis.

NOUVELLES BRÊVES

BETTERAVE À SUCRE

Les indiens auraient contribué par leur travail à sauver environ 40% de la récolte de betteraves à sucre du sud-est de l'Alberta, menacée par une pénurie de main-d'œuvre. Ils se sont chargés de l'éclaircissage et de la récolte sur quelque 19,000 des 42,000 acres en betteraves dans cette province, rapporte-t-on. A la faveur d'un programme de formation poursuivi en collaboration par le service national de placement et les agents indiens, des travailleurs recrutés dans les réserves indiennes accomplissent de la meilleure besogne d'une année à l'autre. Tout n'est pas encore parfait, loin de là, au dire des producteurs et transformateurs de betteraves à sucre, mais il y a progrès évident. On estime à environ 2,000 cette année le nombre d'Indiens de la Saskatchewan et de l'Alberta qui ont pris part à la culture des champs de betteraves du sud-ouest albertain. Le total de leurs gages s'élèverait à plus d'un demi-million de dollars, soit à près de $600,000.

RICHESSE DU GRAND NORD

Selon le ministre des affaires du nord, M. Laing, le Grand Nord canadien pourra éventuellement se suffire à lui-même mais il faudra y investir des millions sans trop espérer en retour. Le Canadien National étudie en ce moment la possibilité de construire une voie ferrée de SKAGWAY, Alaska, à SNAKE RIVER, au Yukon. Elle coûterait $1,000,000,000., et servirait principalement au transport du minerai de fer d'une mine dont les réserves de minerai sont de l'ordre de 22,000,000 de tonnes.

STAR WEEKLY

Jeannine Locke publiait, ces derniers mois, dans le Canadian Weekly (section du Star Weekly de Toronto) une série très intéressante de quatre articles à propos des Indiens du Canada. Si l'on veut se donner la peine de les retracer on y trouvera ample matière à information et à discussion. Voici les références précises afin de faciliter vos recherches:

I) 19-25 sept. 1964, The Plight of Canada's Indians

II) 26 sept.-2 oct., The Fall of the Mighty Haidas

III) 3-9 oct., A tale of Three Women

IV) 10-16 oct., What our Indians really want and need.

DROIT DE CHASSE

La Cour Suprême du Canada a jugé, en octobre dernier, que les Indiens se trouvant dans les réserves des Territoires du Nord-Ouest n'avaient aucunement le droit, selon le Traité de 1921, de tuer les oiseaux migrateurs en dehors de la saison de la chasse. La Cour a rendu cette décision en rejetant l'appel d'un Indien, M. Michael Sikeya, de la réserve de Yellowknife. Il avait été reconnu coupable d'avoir tué un canard mallard en mai 1962 alors que la chasse à ce canard n'est pas permise. Il s'était vu imposer une amende de $10.00 et les frais de la Cour.

Le lendemain de cette décision de la Cour Suprême, le premier ministre Pearson a déclaré que le gouvernement étudie ce jugement selon lequel les droits historiques des Indiens de chasser les oiseaux migrateurs **en tout temps le l'année** seraient abrogés par la convention en vigueur entre le Canada et les Etats-Unis sur les oiseaux migrateurs.

Le député Eugène Rhéaume a demandé au premier ministre ce que le gouvernement entendait faire pour restaurer le droit des Indiens de pêcher et de chasser sur les terrains vacants de la Couronne.

PROGRAMMES D'ÉTUDES

Au cours d'une rencontre entre des Indiens et des fonctionnaires fédéraux à Saskatoon, un professeur a affirmé que les principales raisons de l'échec des programmes d'études parmi les Indiens résident dans le fait que ces programmes s'appuient sur le mode de vie des Blancs et sont appliqués par des fonctionnaires arrogants et autoritaires. M. Neilson a précisé que les administrateurs n'ont jamais essayé de comprendre les Indiens, de sorte que leur approche, dans le domaine de l'éducation, est mauvaise. Il faut s'efforcer de former un plus grand nombre de professeurs parmi les Indiens; ceux-ci, comprenant le point de vue des leurs, pourraient adopter une meilleure approche. Il faudra que les Indiens soient engagés plus profondément dans l'administration de leurs territoires avant qu'on puisse trouver des solutions efficaces à leurs problèmes, a-t-il ajouté.

Soirée en l'honneur de Notre-Dame des Ecoles au Pensionnat Indien d'Amos. NELLA PAPATIE et CHARLIE PAPATENS personnifient Notre-Dame et l'Enfant-Jésus.

photo Brochu

Chapelle du Pensionnat Indien d'Amos ... toute fière de sa dernière acquisition de beaux bancs neufs.

photo Brochu

Enseignement "trilingue" au ministère du Nord Canadien

Le problème du bilinguisme qui se pose pour tout le Canada a reçu au ministère du Nord Canadien et des Ressources nationales une solution de base. On y enseignera, à tous les fonctionnaires qui voudront se perfectionner dans la langue seconde, non seulement deux mais l'une ou l'autre des trois langues du ministère: le français, l'anglais et l'esquimau.

L'école trilingue du ministère date de l'an dernier. Elle est donc en opération depuis un an déjà; mais cette année elle entre définitivement dans ses nouveaux locaux, au 219 rue Queen, à Ottawa. Ces locaux comprennent des bureaux et des classes avec plusieurs tableaux, étalages et décors, pour faciliter, par la vue, la connaissance parlée de la langue seconde.

Il y a ainsi un étalage d'épicerie. Les élèves, tous des adultes, sont invités à désigner et à nommer en même temps, dans l'autre langue, l'objet désiré. L'étalage d'épicerie est conçu d'une manière immédiatement pratique: on y voit des douzaines d'objets familiers au vendeur et à l'acheteur. L'enseignement de la langue seconde ne reste donc pas académique mais passe tout de suite au pratique.

Un autre décor reproduit l'essentiel d'un salon de barbier, y compris le fauteuil. On peut y apprendre à dire correctement tout ce qu'il faut savoir pour offrir, demander et obtenir une coupe de cheveux.

Le sous-ministre des Affaires du Nord, M. Ernest Côté, a précisé que 339 membres de son personnel, sur 600, se sont inscrits à l'école "trilingue" l'an dernier. Cette année on en compte une soixantaine de plus. Ils suivent leurs leçons à tour de rôle. Près des deux tiers du personnel du ministère passeront, au cours de l'année scolaire. Une dizaine apprennent l'esquimau. Il y a enfin un bon nombre de fonctionnaires déjà bilingues qui en profitent pour améliorer leur prononciation de la langue anglaise et française.

Vie Indienne

Procure des Missions oblates,
8844 Est, Notre-Dame Montréal - 5, P. Q.

ABONNEMENT $1.00

Ci-inclus mon abonnement

Nom .....

Adresse .....

.....

Communication téléphonique

La communication directe par radio-téléphone est maintenant possible avec des endroits situés dans le nord québécois, comme Fort Chimo, la Baie Wakeman, Ivugnik et Povugnituk. Huit tours de 80 pieds de hauteur arrivent à ces endroits tandis que quatre autres sont érigées à Québec pour le service à ondes courtes.

Un porte-parole du ministère provincial des Richesses naturelles a déclaré que le réseau a été rendu nécessaire à cause de l'activité grandissante du gouvernement du Québec dans le nord.

Des instituteurs canadiens-français enseignent à des étudiants esquimaux à Povugnituk et Wakeham, et Québec participe actuellement aux coopératives esquimaudes. Cette initiative fait partie de la décision du Québec d'assumer la direction administrative du Nouveau Québec et des Esquimaux, actuellement responsabilité fédérale.

Le ministère des Richesses naturelles et le Service de la protection civile travaillent de concert pour aménager le réseau qui devrait fonctionner complètement d'ici janvier. Un porte-parole du Service de la protection civile a déclaré que le réseau sera utile dans le cas des désastres majeurs et desservira également les résidents du Nord, aussi bien que les équipes de recherches et les pilotes qui travaillent dans le nord.

Prière de faire parvenir photos et nouvelles avant le 15 février pour le prochain numéro.